



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2025

Publié le : 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUDET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUDET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 13 - Convention avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2026

Délibération n° 008135

Convention avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2026

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	20/11/2025	Favorable unanime

Résumé :

L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) fort de sa reconstruction interne achevée en mai 2025 a commencé le déploiement de ses nouvelles orientations sur la saison estivale 2025, notamment au titre des missions confiées par la Ville à travers une convention de partenariat. Avec un accueil repensé, une communication modernisée et une commercialisation réorganisée, l'OTC a contribué à un accueil des touristes sur le territoire de qualité, à la promotion de notre destination et globalement au déroulement d'une belle saison touristique. L'action de l'OTC en 2026 s'inscrira dans la poursuite des chantiers et de la dynamique lancée en 2025. La convention triennale entre la Ville et l'OTC prend fin au 31/12/2025. Il est proposé de signer une convention d'un an pour 2026. Une fois les futurs élus en place, une nouvelle convention pluriannuelle pourra être proposée.

I. Contexte

A/ Rappel du cadre d'actions de l'OTC

L'OTC est communautaire depuis 2017 mais les Communes ont conservé la possibilité de la missionner sur des actions spécifiques. C'est le cas de la Ville de Besançon qui missionne l'OTC sur la valorisation de son patrimoine et sur les congrès dans le cadre d'un conventionnement.

Les missions confiées par la Ville via la convention triennale 2023-2025 passée avec l'OTC portent sur :

- la promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la ville, via notamment l'élaboration et la commercialisation de visites guidées pour individuels et groupes valorisant les richesses de la ville
- le développement du tourisme d'affaires et congrès (accueil, prospection).

La Ville met également à disposition de l'OTC des locaux pour son point d'accueil au sein de l'Hôtel de Ville. Un travail a été conduit en 2025 pour que l'OTC puisse proposer un espace d'accueil plus attractif et plus chaleureux et davantage en phase avec les attentes des touristes et habitants.

L'action de l'OTC s'inscrit de façon plus large dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme » de GBM qui confie à l'OTC des missions d'accueil, information, promotion-communication, coordination acteurs locaux et observatoire, via convention d'objectifs et de moyens. Et dans ce cadre, il est attendu que l'OTC inscrive ses missions et son action en déclinaison de la stratégie touristique de GBM actuelle (schéma 2017/22-2026). Il est demandé aussi à l'OTC de s'inscrire dans la démarche attractivité de GBM, avec en particulier la notion d'accueil et d'hospitalité.

Pour mémoire, au sein du Conseil d'Administration de l'OTC :

- GBM est représenté par Messieurs Benoît Vuillemin et Nathan Sourisseau.
- La Ville de Besançon est représentée par François Bousso.

Des réunions régulières ont lieu entre l'OTC et les services mutualisés et une réunion annuelle au minimum est organisée avec les élus de GBM/Ville en charge de ce suivi.

B/ Contrat de vision et réorganisation conduits par l'OTC

Dans le cadre des missions confiées par les deux collectivités, l'OTC a inscrit son action en déclinaison du contrat de vision fixé par l'association se déclinant à travers les axes suivants :

- Développer une offre touristique attractive et durable, qui s'adresse autant aux visiteurs qu'aux habitants du Grand Besançon,
- Crée des visites innovantes et différenciantes,
- Renforcer notre positionnement de Capitale de l'outdoor au sein des Montagnes du Jura, Repenser notre mission d'accueil autour de la notion d'hospitalité,
- Développer le tourisme d'affaires pour des congrès et séminaires de 200 à 500 personnes.

Pour répondre aux missions confiées par les deux collectivités et s'inscrire dans ce contrat de vision, l'organisation de l'OTC a été repensée : une organisation avec 3 pôles complémentaires avec davantage de transversalité dans les pôles mais aussi au sein l'ensemble de l'équipe de l'OTC.

- Un pôle accueil et information : repositionnement et intégration de l'accueil dans la stratégie globale de l'OTC, développement de la notion d'hospitalité dans l'organisation du lieu d'accueil et dans les services proposés.
- Un pôle développement et commercialisation : élaboration d'une stratégie de développement, de promotion commerciale et de prospective (visite guidées, séjours groupes, tourisme d'affaires, congrès, adhérents...), développement de la rentabilité du pôle,
- Un pôle ressources : renforcement du pilotage de la gestion des données et actualisation des procédures, mise en œuvre d'une stratégie de communication, pour une cohérence des supports et dans une logique d'optimisation/réduction du papier et des coûts (gestion des éditions, promotion touristique, communication digitale).

Cette démarche a été menée à bien avec une équipe réorganisée et au complet à compter de mai 2025. Elle s'est traduite par un apport en ingénierie et une montée en compétences avec le recrutement de 2 directeurs adjoints, l'un en charge du pôle accueil et information et le second en charge du pôle développement et commercialisation.

L'OTC est passé dans ce cadre à 12,8 ETP permanents en mai 2025 (contre 11,8 ETP en 2024).

C/ Professionnalisation et formation

- Mise en œuvre d'un outil métier dédié au tourisme (ALOA) : suivi prospects, gestion des contrats, suivi fournisseurs, établissement de devis et facturation, statistiques, gestion des stocks et caisse, liaison directe avec la comptabilité....
- Restructuration informatique : adaptation du matériel aux besoins, sécurisation des accès et des réseaux, renforcement du système de sauvegarde, internalisation de la messagerie extérieure
- Formation au nouveau logiciel et à la base de données régionale décibel data de l'équipe
- Redéfinition des horaires d'ouverture au public comme suit :
- 7/7 jours lors des périodes de forte fréquentation (haute saison = juillet, août),
- 6/7 jours (lundi au samedi) en moyenne saison (avril, mai, juin, sept),
- 5/7 (mardi au samedi) en basse saison (oct à mars).

Ceci pour être davantage en phase avec les flux de visiteurs et aussi dégager du temps (233 heures par conseiller séjour) affecté à des missions de développement et perfectionnement des connaissances des sites et partenaires touristiques.

II. Bilan 2025 et projets 2026

Le bilan et les perspectives des actions en lien avec la convention de partenariat Ville-OTC et la convention de mise à disposition des locaux au sein de l'hôtel de Ville sont détaillée ci-après.

Le bilan 2025 plus complet, de même, que les perspectives 2026 de l'ensemble des actions de l'OTC sont présentés dans la délibération de GBM du 11 décembre 2025.

L'année 2025 a permis de poser les bases d'une réorganisation de l'équipe et des méthodes de travail, avec des premières réalisations concrètes et réussies en termes d'offre et de promotion (visites guidées, outils de communication, présence sur les événements, boutique) et des résultats encourageants en termes de commercialisation (boutique, visites guidées, séjours groupes). L'OTC a pleinement contribué à la réussite de la saison touristique 2025.

L'OTC entend inscrire en 2026 son action dans la continuité des chantiers engagés.

A/ Actions OTC

Accueil et hospitalité

La ville met à disposition de l'OTC au sein de l'Hôtel de Ville des bureaux et un espace d'accueil.

En 2025, l'OTC a revu l'organisation de sa présence dans l'espace d'accueil en allant à la rencontre des visiteurs et en prenant le temps nécessaire avec chaque visiteur venant chercher des informations. Les conseillers/ères en séjours ont ainsi dispensé renseignements et conseils personnalisés à plus de 40 000 personnes entre mai et septembre avec des pics à plus de 600 personnes/jour sur certains jours de l'été. L'OTC a enfin vendu plus de 972 Besançon Pass Tourisme (sur un total vendu de 1741 via les différents canaux de vente) sur la période janvier à fin août. La part de Pass vendue à l'OTC progresse.

En lien avec les services de la Ville, l'OTC a travaillé sur l'année 2025 à la définition de son futur espace d'accueil toujours situé au sein de l'Hôtel de Ville. Les travaux sont en cours de septembre à début février 2026. L'OTC a mobilisé une enveloppe sur son budget 2025 pour le mobilier de cet espace d'accueil repensé, la Ville prenant à sa charge les travaux et la signalétique.

En parallèle à cette évolution de l'accueil, la refonte et la montée en puissance de la boutique ont été travaillées avec la constitution d'un panel d'articles de qualité à l'image de la destination et valorisant les savoir-faire locaux. La marge commerciale dégagée par la boutique en 2025 est d'ores et déjà attendue en nette hausse par rapport aux années passées.

L'OTC prévoit la même organisation sur 2026 toujours en se voulant vecteur d'hospitalité et en misant sur « l'humain » :

- un accueil personnalisé dans son nouvel espace plus accueillant, lumineux et chaleureux qui sera en place au printemps 2026,
- un accueil à la rencontres des touristes et visiteurs grâce à l'équipe mobile.

La boutique trouvera toute sa place et pourra se déployer avantageusement dans le nouvel espace. L'OTC devra également sur 2026 élaborer son dossier de candidature à « Destination d'Excellence », marque nationale prenant la suite de « Qualité Tourisme ».

Enfin, l'OTC contribuera à la promotion renforcée du Besançon Pass Tourisme, outil de promotion durable de notre destination.

Visites guidées :

Fruit du travail entamé depuis fin 2024 avec les guides conférenciers et des partenariats noués avec des acteurs locaux et régionaux pour à la fois restructurer, renouveler et enrichir la programmation, l'OTC a élaboré et proposé en 2025 des nouvelles visites guidées (un programme haute saison, et un programme basse saison).

Durant la saison estivale, des visites mêlant activités outdoor et découverte du patrimoine, des visites depuis la rivière en dragon boat, des visites à vélo ou encore des visites surprises ont ainsi fait partie de la programmation. Certaines ont été proposées en fin d'après-midi pour s'adapter aux changements climatiques et aussi permettre aux habitants qui ne sont pas en vacances d'y participer.

Du 1^{er} mai au 31 août 2025, 170 visites guidées ont été proposées, elles ont accueilli 1 106 participants. Le nombre de participant/visite évolue à la hausse avec 6,51 visiteurs en 2025 (5,73 en 2024, 4,85 en 2022) ce qui montre que le travail de restructuration commence à porter ses fruits.

Sur la même période, 156 visites guidées pour les groupes représentant au total 3 208 participants ont été organisées.

La programmation sur la basse saison proposera aussi des nouveautés (visite à la lampe torche, visites autour des vignes...)

Pour 2026, l'OTC va poursuivre le travail de renouvellement des visites guidées en lien avec l'équipe des guides conférenciers et en nouant des nouveaux partenariats avec les acteurs locaux.

Appui aux organisateurs de congrès

L'OTC a entamé un gros travail pour organiser et développer son action d'accompagnement en direction des congrès à travers une remise à plat des méthodes de travail (processus et documents entièrement revus : programme, devis, bon de confirmation, bon d'échanges, factures, brochures), et l'utilisation de son logiciel Aloa de façon accrue.

En 2025, l'OTC est présent sur les congrès d'envergure (congrès des professeurs de Français en juillet et Time Word en décembre).

Sa nouvelle brochure d'appel touristique a été distribuée aux 1500 participants du colloque des professeurs de français venant du monde entier, en juillet.

En 2026, l'OTC poursuivra cette démarche de travail en vue de développer la prospection et de monter en charge sur l'accompagnement des organisateurs de congrès, en coordination et partenariat avec Doubs tourisme (CDT).

B/ Budget OTC

L'atterrissement à fin juin 2025 montrer une trajectoire en phase avec le budget prévisionnel 2025, avec des recettes propres en augmentation.

La préparation budgétaire 2026 en cours au niveau de l'association table sur une évolution des recettes propres : déploiement de la boutique, visites guidées, commercialisation : montée en puissance accompagnement groupes et congrès, mais aussi la refonte des commissions et des adhésions permettant de financer l'évolution de la masse salariale (+1ETP depuis mai 2025).

III. Convention et subvention 2026

La convention triennale de la Ville avec l'OTC prend fin au 31/12/2025.

Il est proposé de signer une convention d'un an pour 2026. Une fois les futurs élus en place, une convention pluriannuelle, en cohérence avec la future stratégie touristique de GBM (le schéma actuel couvrant la période 2017/22-2026) et les attentes propres de la Ville pourra être proposée.

Il est proposé également pour 2026 le maintien d'une subvention de GBM à l'OTC à hauteur de 300 000 € (stable par rapport à 2025).

La convention en annexe précise les modalités de versement et de suivi.

Rappel de l'aide accordée à l'OTC :

Année	Cadre de conventionnement	Subvention
2023		300 000€
2024	Conventionnement triennale 2023-2024-2025	300 000€
2025		300 000€
2026	Conventionnement annuel	300 000 €

MM. François BOUSSO (1) et Nathan SOURISSEAU (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention annuelle 2026 entre la Ville et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Claudine CAULET
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

CONVENTION ANNUELLE 2026 entre la Ville de Besançon et L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC)

Entre

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC), dont le siège est situé 52 Grande Rue, 25000 BESANCON représentée par son Président, Monsieur Patrice HENNEQUIN, d'autre part,

Préambule

L'OTC est communautaire depuis 2017 mais les Communes ont conservé la possibilité de la missionner sur des actions spécifiques. C'est le cas de la Ville de Besançon qui missionne l'OTC sur la valorisation de son patrimoine et sur les congrès dans le cadre d'un conventionnement.

Les missions confiées par la Ville via la convention triennale 2023-2025 passée avec l'OTC portent sur :

- la promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la ville, via notamment l'élaboration et la commercialisation de visites guidées pour individuels et groupes valorisant les richesses de la ville
- le développement du tourisme d'affaires et congrès (accueil, prospection).

La Ville met également à disposition de l'OTC des locaux pour son point d'accueil au sein de l'Hôtel de Ville. Un travail a été conduit en 2025 pour que l'OTC puisse proposer un espace d'accueil plus attractif et plus chaleureux et davantage en phase avec les attentes des touristes et habitants.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de fixer les missions confiées par la Ville à l'OTC pour l'année 2026, d'arrêter le montant de l'aide accordée, les modalités de versement et de suivi.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2026. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Missions confiées par la Ville pour 2026

Les attendus de la Ville porte sur :

- la promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la ville,

- l'élaboration et la commercialisation de visites guidées pour individuels et groupes valorisant les richesses de la ville,
- le développement du tourisme d'affaires et congrès (accueil, prospection).

La Ville met également à disposition de l'OTC des locaux pour son point d'accueil au sein de l'Hôtel de Ville.

Un travail piloté par la Ville en partenariat avec l'OTC a été conduit à 2025 afin que l'OTC puisse proposer un accueil plus attractif et davantage en phase avec les attentes des touristes et des habitants, qui trouvera sa concrétisation au début du printemps 2026.

Article 4. Actions de l'OTC en réponse à ces missions confiées

Concernant les actions 2026 de l'OTC, elles s'inscrivent dans le prolongement des chantiers lancés en 2025.

Accueil et hospitalité

La ville met à disposition de l'OTC au sein de l'Hôtel de Ville (bureaux et espace d'accueil) via une convention dédiée.

En 2025, l'OTC a revu l'organisation de sa présence dans l'espace d'accueil en allant à la rencontre des visiteurs et en prenant le temps nécessaire avec chaque visiteur venant chercher des informations. Les conseillers/ères en séjours ont ainsi dispensé renseignements et conseils personnalisés à plus de 40 000 personnes entre mai et septembre avec des pics à plus de 600 personnes/jour sur certains jours de l'été. L'OTC a enfin vendu plus de 972 Besançon Pass Tourisme (sur un total vendu de 1741 via les différents canaux de vente) sur la période janvier à fin août. La part de Pass vendue à l'OTC progresse.

En lien avec les services de la Ville, l'OTC a travaillé sur l'année 2025 à la définition de son **futur espace d'accueil** toujours situé au sein de l'Hôtel de Ville. Les travaux sont en cours de septembre à début février 2026. L'OTC a mobilisé une enveloppe sur son budget 2025 pour le mobilier de cet espace d'accueil repensé, la Ville prenant à sa charge les travaux et la signalétique.

En parallèle à cette évolution de l'accueil, la refonte et la montée en puissance de la boutique ont été travaillées avec la constitution d'un panel d'articles de qualité à l'image de la destination et valorisant les savoir-faire locaux. La marge commerciale dégagée par la boutique en 2025 est d'ores et déjà attendue en nette hausse par rapport aux années passées.

L'OTC prévoit la même organisation sur 2026 toujours en se voulant vecteur d'hospitalité et en misant sur « l'humain » :

- un accueil personnalisé dans son nouvel espace plus accueillant, lumineux et chaleureux qui sera en place au printemps 2026,
- un accueil à la rencontres des touristes et visiteurs grâce à l'équipe mobile.

La boutique trouvera toute sa place et pourra se déployée avantageusement dans le nouvel espace L'OTC devra également sur 2026 fournir élaborer son dossier de candidature à « Destination d'Excellence », marque nationale prenant la suite de « Qualité Tourisme ».

Enfin, l'OTC contribuera à la promotion renforcée du Besançon Pass Tourisme, outil de promotion durable de notre destination.

Visites guidées :

Fruit du travail entamé depuis fin 2024 avec les guides conférenciers et des partenariats noués avec des acteurs locaux et régionaux pour à la fois restructurer, renouveler et enrichir la programmation, l'OTC a élaboré et proposé en 2025 des nouvelles visites guidées (un programme haute saison, et un programme basse saison).

Durant la saison estivale, des visites mêlant activités outdoor et découverte du patrimoine, des visites depuis la rivière en dragon boat, des visites à vélo ou encore des visites surprises ont ainsi fait partie de la programmation. Certaines ont été proposées en fin d'après-midi pour s'adapter aux changements climatiques et aussi permettre aux habitants qui ne sont pas en vacances d'y participer.

Du 1^{er} mai au 31 août 2025, 170 visites guidées ont été proposées, elles ont accueilli 106 participants. Le nombre de participant/visite évolue à la hausse avec 6,51 visiteurs en 2025 (5,73 en 2024, 4, 85 en 2022) ce qui montre que le travail de restructuration commence à porter ses fruits.

Sur la même période, 156 visites guidées pour les groupes représentant au total 3 208 participants ont été organisées.

La programmation sur la basse saison proposera aussi des nouveautés (visite à la lampe torche, visites autour des vignes...)

Pour 2026, l'OTC va poursuivre le travail de renouvellement des visites guidées en lien avec l'équipe des guides conférenciers et en nouant des nouveaux partenariats avec les acteurs locaux.

Appui aux organisateurs de congrès

L'OTC a entamé un gros travail pour organiser et développer son action d'accompagnement en direction des congrès à travers une remise à plat des méthodes de travail (processus et documents entièrement revus : programme, devis, bon de confirmation, bon d'échanges, factures, brochures), et l'utilisation de son logiciel Aloa de façon accrue.

En 2025, l'OTC est présent sur les congrès d'envergure (congrès des professeurs de Français en juillet et Time Word en décembre).

Sa nouvelle brochure d'appel touristique a été distribuée aux 1500 participants du colloque des professeurs de français venant du monde entier, en juillet.

En 2026, l'OTC poursuivra cette démarche de travail en vue de développer la prospection et de montée en charge sur l'accompagnement des organisateurs de congrès, en coordination et partenariat avec Doubs tourisme (CDT).

Article 5. Moyens financiers accordés par la Ville

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2026, sous réserve du vote du budget de la Ville.

Cette subvention sera versée en 2 versements : 50% suite au vote du budget 2026 par la Ville, et 50% fin juin 2026.

La dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65.633.65748.0022163.10036.

Article 6. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon

La Ville de Besançon met également à disposition de l'OTC gratuitement des locaux, valorisés à hauteur de 35 000 € dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ainsi que des moyens informatiques et un service de ménage, qui font l'objet d'une refacturation.

Ces aspects font l'objet d'une convention spécifique qui sera actualisée au regard du déplacement de l'accueil de l'OTC.

Article 7. Suivi d'activité

Des points techniques réguliers seront organisés entre le service tourisme mutualisé et l'OTC, autant que de besoin, de même qu'une ou deux réunions de suivi portant plus particulièrement sur les bilans et le programme d'activité et le volet financier.

Un rendez-vous entre l'élu en charge du tourisme de la Ville et les représentants de l'OTC sera organisé systématiquement en fin d'année. Si besoin, d'autres séances seront planifiées en cours d'année.

Article 8. Rapports d'activité et financiers

Afin de permettre à la Ville de satisfaire à ses obligations légales de contrôle, l'OTC transmettra à la Ville :

pour le 30 juin 2026 :

- le rapport d'activité de l'année N-1, accompagné d'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention et les missions confiées
- les comptes détaillés de l'année écoulée: bilan (actif et passif), compte de résultat et annexe. Un état de ventilation analytique du compte de résultat sera également joint,
- les rapports annuels du Commissaire aux comptes
- le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes, ainsi que tous les PV des assemblées générales extraordinaires de l'année écoulée.

pour le 31 octobre 2026 :

- un état d'avancement de la réalisation des missions confiées par GBM
- la situation financière intermédiaire au 30 juin de l'année en cours,
- une estimation de la situation financière et du résultat au 31 décembre (« atterrissage »).
- ses propositions d'actions pour l'année N+1
- le budget financier prévisionnel pour N+1 global et décliné en lien avec le plan d'action

De plus, afin de permettre le suivi et le contrôle régulier de son activité et de sa gestion, l'association s'engage à respecter l'ensemble des dispositions réglementaires en termes de doctrine comptable, sociale, fiscale, à faire preuve d'une gestion transparente et à fournir à la collectivité tous les documents permettant d'apprécier régulièrement sa situation financière.

Enfin, l'association s'engage également à transmettre au service Tourisme mutualisé les dossiers et ordres du jour des Conseils d'administration en même temps que leur diffusion aux membres du Conseil et, dans les quinze jours qui suivent leur tenue, les PV des Conseils d'Administrations.

Article 9. Responsabilité - Assurances

L'association est responsable du bon fonctionnement de l'OTC, ainsi que des dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient en résulter. Elle contractera les polices d'assurance nécessaires.

Article 10. Résiliation

GBM peut résilier la présente convention de plein droit et à tout moment :

- en cas de désaccord manifeste sur les orientations prises par l'OTC eu égard aux orientations données par la Ville,
- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de modification substantielle de l'objet de l'association,
- en cas de dissolution de l'association,

Cette résiliation ne donne pas lieu au versement d'indemnités au profit de l'association.

Article 11. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, le
en 2 exemplaires.

Pour la Ville de Besançon,

La Maire
Anne VIGNOT

Pour l'association,

Le Président
Patrice HENNEQUIN